

# PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2015

Date de la convocation : 06/10/2015

**Nombre de Conseillers en exercice : 27**

**Présents : 22**

M. Jean-Pierre BRANCHEREAU, Maire

Mme M. ELAIN, M. M. THYBOYEAU, Mme F. TEXIER, M. E. ROY, M. S. CHABIN, M. Ch. ROBIN,  
Mme C. PITHOIS, Adjoint

Mme M.D. PAVY, M. Ph. RONSSIN, M. B. PEYRIGUER-DARDING, Mme N. COËDEL, M. D. GOELO,  
Mme F. BELLIN, Mme G. BURGAUD, Mme E. LATALLERIE, Mme B. CROCHARD-COSSADE,  
M. S. HERVY, M. J.M. BERTON, M. Ph. MAHEUX, Mme I. BRIAND-DELAUCHE,  
M. J.Y. PIQUET, Conseillers Municipaux

**Absents représentés par pouvoir écrit : 4**

Mme M. COLLIN, Conseillère Municipale, représentée par M. S. HERVY, Conseiller Municipal

Mme C. MARION, Conseillère Municipale, représentée par M. J. M. BERTON, Conseiller Municipal

Mme S. BREVAL, Adjointe, représentée par Mme C. PITHOIS, Adjointe

Mme M.M. CONRAD, Conseillère Municipale, représentée par M. Ph. MAHEUX, Conseiller Municipal

**Absent non représenté par pouvoir écrit : 1**

M. O. BRIOIS, Conseiller Municipal

**Secrétaire de séance** : M. B. PEYRIGUER-DARDING

La séance s'ouvre à 20H30

## Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal précédent

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal du Conseil Municipal qui s'est déroulé le 15 septembre dernier.

Jean-Yves PIQUET revient sur la question qu'il avait posée concernant les appels d'offres lors du précédent Conseil Municipal. La commission d'appel d'offre a été réunie et il a été surpris de découvrir que les réponses négatives et positives avaient déjà été envoyées aux candidats. Il a appris que, dès le 13 août, les entreprises en avaient été avisées. Il demande à quoi cela sert d'avoir une commission d'appel d'offre si tout est déjà décidé. Il ajoute que Monsieur le Maire avait dit, devant l'assemblée, que le choix n'était pas fait mais il s'aperçoit que cela était fait depuis le mois d'août. Il fait un aparté en rappelant qu'il a été évincé du Comité Technique Paritaire qui est devenu le Comité Technique et dont il n'a toujours pas eu la réponse par écrit.

Monsieur le Maire répond que la réponse positive envoyée à l'entreprise, pour ce marché, n'avait pas été faite avant puisqu'elle a été signée le 8 octobre 2015. Il rectifie ses termes en précisant que ce n'était pas une commission d'appel d'offre mais une réunion MAPA (Marchés Publics à Procédure Adaptée). Ce qui avait été décidé, lors de la première réunion MAPA, était de donner pouvoir à Monsieur le Maire afin de recevoir les deux « finalistes » pour leur poser un certains nombres de questions quant à leur prétention sur cet appel d'offre, relatif à la conception et l'impression d'un marché de communication. Il a reçu ces deux entreprises. Effectivement, il reconnaît qu'il aurait dû communiquer le résultat de ces entretiens, ce qui n'a pas été fait. Suite à cela, un pré-choix a été effectué et les courriers pour les entreprises, qui n'ont pas été retenues, ont été envoyés. Toujours est-il que l'entreprise qui a été choisie a bien reçu le courrier après la dernière réunion MAPA. En ce qui concerne les contrats d'assurances, les dates ont bien été fixées.

Jean-Yves PIQUET trouve que Monsieur le Maire a répondu, en partie, à sa question. Il a su, par les collaborateurs qui étaient présents lors de cette réunion MAPA, que les courriers, même pour l'entreprise retenue, étaient partis.

Monsieur le Maire n'est pas d'accord. Il a signé le contrat le 8 octobre, après la réunion.

Jean-Yves PIQUET précise que le marché a pu être signé le 8 octobre mais l'entreprise en a été avisée bien avant.

Michel THYBOYEAU précise qu'en ce qui concerne le Comité Technique, la législation a diminué le nombre de membres élus et syndiqués. Un choix a été fait, ils ont privilégié les élus de la majorité. Ceci dit, il est d'accord avec cette demande et une réponse sera faite par écrit.

Philippe MAHEUX revient sur les deux portages fonciers. Il n'a pas posé la question, lors du précédent Conseil Municipal, mais il ne voit pas apparaître l'estimation des domaines dans le procès-verbal. Il ajoute qu'il était présent lorsque le domaine de Bellevue s'est réalisé et est passé en commission des sites. Lors de cette commission, il y avait un règlement du lotissement qui précisait la réalisation de 5 gîtes sur cet emplacement-là. La loi SRU avait dit qu'il fallait densifier et la commission des sites avait dit qu'il y avait une densification bien spécifique sur ce lotissement. De plus, sans l'estimation des domaines, la Commune l'achète à 200 000 € soit 126 € le m<sup>2</sup> et Christian ROBIN dit que le terrain sera revendu, construit, au bailleur, à 50 € le m<sup>2</sup>. Il revient également sur l'extension de la zone artisanale et commerciale. Là non plus, il n'y a aucune estimation des domaines.

Monsieur le Maire avait dit qu'il était en pourparlers avec le propriétaire sur 2,5 hectares à 4 € le m<sup>2</sup> ce qu'il trouve très bien. Cependant, et Christian ROBIN le sait, il ne sait pas si le propriétaire a été prévenu. Sur l'ensemble du domaine, il y a entre 7 et 10 propriétaires dont surtout deux propriétaires du même nom. Tous les autres terrains qui seront revendus, normalement, auront un prix de référence de 4 € le m<sup>2</sup>. Donc, si ces terrains sont revendus 4 € le m<sup>2</sup>, la Commune pourra préempter sur ces autres terrains. Christian ROBIN avait dit que la modification du PLU permettra de modifier et de faire un usage attendu de cette zone. Ce qui est faux puisque cette zone-là était déjà en zone commerciale et artisanale et CAP Atlantique a retoqué cette décision de la passer autre que commerciale et artisanale. C'est pour cela qu'elle est restée sur cette zone-là. Il n'y a pas eu non plus d'estimation des domaines sur l'acquisition à 150 100 € de la parcelle cadastrée Rue du Manoir.

Monsieur le Maire répond que l'agence foncière n'achètera jamais au-delà de l'estimation des domaines. Il y a une estimation des domaines d'à peine, 5 € le m<sup>2</sup> concernant la Marjolaine Est suite à des négociations de plusieurs mois. Il rappelle que cela a été voté à l'unanimité au dernier Conseil Municipal. Ces 2,5 hectares ont été achetés 106 000 € et non pas 160 000 € comme écrit sur le procès-verbal, c'est une erreur. Il ajoute que les 106 000 € correspondent à l'estimation des domaines.

Philippe MAHEUX intervient pour demander la preuve de l'estimation des domaines car rien n'est écrit à ce sujet. Il aimerait voir le courrier de cette estimation.

Monsieur le Maire répond que l'agence foncière ne peut en aucun cas prendre au-dessus de l'estimation des domaines et Philippe MAHEUX le sait très bien.

Philippe MAHEUX est d'accord mais tient à voir le document de l'estimation des domaines.

Monsieur le Maire ne comprend pas Philippe MAHEUX et s'interroge sur les intentions réelles de ce dernier. Il réexplique que l'agence foncière ne peut pas acheter au-dessus de l'estimation des domaines.

Philippe MAHEUX souhaite voir le courrier de l'estimation des domaines du département.

Monsieur le Maire le lui donnera.

Christian ROBIN ajoute que c'est une affaire entre l'agence foncière et les propriétaires. C'est l'agence foncière qui fait sien le prix d'acquisition et non pas la Commune.

Monsieur le Maire ajoute qu'il en va de même pour la Rue de Bellevue. Il rappelle que tout le monde a voté à l'unanimité ces deux opérations. Il ne comprend pas pourquoi il conteste maintenant.

Philippe MAHEUX répond qu'il ne conteste pas, il veut simplement qu'on réponde à ces questions. Il ajoute que sous l'ancienne équipe municipale, lorsqu'ils achetaient des terrains, il y avait l'estimation des domaines.

Michel THYBOYEAU intervient pour dire, qu'à l'époque, lorsque l'opposition demandait des estimations, la majorité refusait de les donner.

Monsieur le Maire demande à Philippe MAHEUX s'il adopte ou non le procès-verbal.

Philippe MAHEUX répond qu'il ne l'adopte pas.

Monsieur le Maire ne comprend pas le fait qu'il n'adopte pas le procès-verbal sachant que lors du Conseil Municipal précédent les délibérations ont été votées à l'unanimité.

Joseph-Marie BERTON prend la parole. Il revient sur les décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation car elles apparaissent, pour la première fois, sur le procès-verbal.

Monsieur le Maire répond qu'elles apparaissent suite à la demande des membres de l'opposition.

Joseph-Marie BERTON demande s'il est possible de fournir toute la liste des décisions prises depuis le début de l'année.

Monsieur le Maire répond positivement.

En l'absence d'autres remarques, le procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2015 est adopté par 20 voix pour et 6 abstentions.

#### Information culture – 150 ans de La Turballe

Monsieur le Maire explique que, suite à la demande des membres de l'opposition, concernant le coût « extra » des 150 ans pour le personnel communal, il va présenter un tableau.

<b>COÛT (Chargé) des 150 ANS PERSONNEL COMMUNAL</b>						
<b>SERVICE</b>	<b>COMMUNICATION MANIFESTATIONS</b>	<b>POLICE MUNICIPALE</b>	<b>RESTAURANT SCOLAIRE</b>	<b>SERVICES TECHNIQUES</b>	<b>ENTRETIEN</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Nbre d'heures en plus, récupérées</b>	70,25	54	45	44,5	5,75	219,5
<b>Coût</b>	1 517,82 €	1 229,11 €	820,46 €	972,09 €	96,56 €	4 636,0415 €

Monsieur le Maire précise que les 219,50 heures correspondent au week-end des 150 ans de La Turballe ainsi qu'à la semaine précédente et les deux jours nécessaires pour le démontage.

#### Information Atelier « Energie-Emploi »

Monsieur le Maire donne la parole à Nadine COËDEL qui va parler d'un des 15 engagements qui avaient été pris lors de la campagne électorale, à savoir l'emploi.

Cette dernière explique que l'équipe municipale s'est engagée à favoriser l'emploi sous toutes ses formes. C'est le sens de la création d'entreprises et l'emploi qu'elle fédère. C'est le sens aussi de la création de commerces et aussi d'initiatives beaucoup plus simples comme celle des ateliers baptisés « Energie collective pour l'emploi ».

Ces ateliers ont été lancés en mars 2015. Il s'agit de rencontres mensuelles organisées pour les demandeurs d'emploi avec deux appuis, la bienveillance et la confidentialité.

Au cours de ces rencontres, des conseils, des adresses, des pistes sont donnés aux demandeurs d'emploi. Chacun, d'ailleurs, peut se révéler être dans l'aide pour les autres demandeurs d'emploi présents.

Il est possible de venir dans ces ateliers pour recevoir des pistes, des conseils mais aussi pour en donner. C'est vraiment la force du collectif. Le chômage peut se traduire par une perte de confiance en soi et de la solitude. Ce type d'atelier a le mérite de mettre, autour d'une table, entre 5 et 9 personnes, pour partager un pan d'histoire et faire en sorte, ensemble, de trouver des solutions. Elle précise que, lors de ces ateliers, peuvent participer des actifs, ce qui est le cas, des retraités aussi, qui, en plein bénévolat, viennent apporter leurs concours.

Les ateliers se déroulent une fois par mois, le samedi entre 14h30 et 16h30, dans le local baptisé Action Emploi Piriac-La Turballe, au 1<sup>er</sup> étage. Elle ajoute que cette démarche est gratuite.

Le bilan, à ce jour : 6 ateliers ont eu lieu, une quarantaine de personnes a été vu, tous les âges sont considérés puisque l'on peut avoir le jeune qui vient rechercher un emploi saisonnier, tout comme le doctorant qui, même après 8 ans d'études, se retrouve sans emploi. Un petit quart de ces participants a pu trouver un travail, soit sous la forme d'un chèque emploi-service, d'un CDD ou d'un CDI. Quoiqu'il en soit, chaque participant est reparti avec des conseils et une écoute.

Pour y participer, c'est très simple, il suffit de déposer une demande à la Mairie ou d'appeler le numéro qui est porté sur le P'tit Turballais de ce mois-ci.

En conclusion, ces ateliers sont, bien évidemment, complémentaires à tout ce qui existe par ailleurs (Pôle emploi, Action Emploi Piriac-La Turballe,...) il n'y a aucune concurrence bien entendu. Elle ajoute que chacune des personnes présentes dans cette salle, élus ou non, peut apporter une contribution solidaire et être force de pistes données à ceux qui en cherchent.

Elle ajoute que ce qu'il faut voir, au-delà de l'emploi, c'est qu'il y a, autour de la table, de belles énergies qui se rendent compte qu'on est plus fort en étant ensemble dans cette recherche d'emploi et ça c'est déjà un résultat.

Monsieur le Maire ajoute que cette action a fait des émules auprès d'autres collectivités.

Nadine COËDEL explique que la Commune du Croisic va imiter la Commune de La Turballe.

Joseph-Marie BERTON demande, à Nadine COËDEL, si les 40 visites couvrent uniquement La Turballe.

Nadine COËDEL répond négativement et ajoute que les personnes qui viennent à ces ateliers sont turballaises, bien entendu, mais pas seulement. Il y a des personnes qui viennent des communes avoisinantes, Guérande, Saint-Nazaire, parfois même d'un peu plus loin.

Joseph-Marie BERTON demande le pourcentage que représente les turballais.

Nadine COËDEL répond que cela représente la moitié en turballais et le reste des autres communes. Elle pense qu'il faut faire un effort d'information puisque ce n'est pas encore une démarche suffisamment connue. Pour information, les prochains ateliers se dérouleront les 17 octobre, 21 novembre et 12 décembre 2015.

Avant de passer au compte-rendu de la commission sport, Monsieur le Maire revient sur le sujet du portage foncier et l'estimation des domaines dont il a les dossiers en main.

En ce qui concerne l'estimation des domaines pour l'acquisition à 106 000 €, elle était exactement de 115 960 €. Il avait fait une proposition à 105 000 € et a reçu une contre-proposition à 106 000 €. Et, en ce qui concerne l'estimation des domaines, concernant la ville de Vitry Sur Seine, elle était de 250 000 € et l'acquisition en cours de négociation se fait sur une base de 200 000 €.

Christian ROBIN ajoute que, concernant la zone de la Marjolaine Est, il n'a pas très bien compris l'intervention de Philippe MAHEUX sur son déclassement. Il rappelle que cette zone était classée dans l'ancien PLU 1AUe, c'est-à-dire à vocation économique et essentiellement pour la construction d'un supermarché. Effectivement, il ne sait pas si cela a été retoqué ou pas. Dans tous les cas, cela restreignait considérablement les projets. C'est pourquoi il est demandé une requalification de cette zone. En ce qui concerne la Rue du Manoir, il demande à Philippe MAHEUX ce qu'il entend lorsqu'il dit que le terrain est acheté 200 000 € et sera revendu 50 € du m<sup>2</sup>. Il explique qu'un bailleur social achète un terrain à 50 € du m<sup>2</sup> construit donc, il fut une époque, sous l'ancienne municipalité, où il n'y avait même pas 50 € de récupérés car les terrains étaient cédés gratuitement à Espace Domicile. Il estime que les leçons sont assez mal venues.

Philippe MAHEUX répond qu'il ne donne pas de leçons. Puisque Christian ROBIN est revenu sur le sujet de la zone commerciale et artisanale, Philippe MAHEUX explique qu'il s'est rendu, il y a peu de temps, en tant que membre suppléant de Catherine PITHOIS, à une réunion sur le développement économique de CAP Atlantique avec Stéphane HERVY. Dans cette réunion, il a été question, également, des budgets pour les années 2016, 2017 et 2018. En sachant que la Commune était sur le point d'augmenter la zone commerciale et artisanale, il n'a pas vu la

Commune de La Turballe dans les budgets. Il a même demandé, à la fin de la réunion, à Stéphanie PHAN THANH, Présidente de la Commission Développement Economique et Touristique, si elle avait été approchée par Monsieur le Maire de La Turballe pour savoir si CAP Atlantique pouvait au moins gérer toute cette extension-là de façon à avoir des subventions. Elle lui a répondu négativement.

Monsieur le Maire répond que c'est normal puisqu'il ne veut pas que ce soit CAP Atlantique qui gère. Il informe qu'il a deux rendez-vous avec Stéphanie PHAN THANH. D'abord, le 27 octobre prochain au Conseil Départemental concernant la déviation Guérande/La Turballe, et ensuite, le 30 octobre prochain au sujet de la zone de la Marjolaine. Il répète qu'il ne veut pas que ce soit CAP Atlantique qui gère ce projet car c'est un projet communal.

Philippe MAHEUX répond que c'est pourtant la compétence de CAP Atlantique.

Monsieur le Maire n'est pas d'accord. En ce qui concerne la zone de la Marjolaine Est, il y a deux demandes très fortes. La première concerne EDF Energie Nouvelle qui va accueillir la maintenance administrative et la deuxième concerne la SAEM LAPP pour l'installation d'une usine de revalorisation des rejets de poissons en mer.

Jean-Yves PIQUET demande, dans ce cas, pourquoi la Commune de La Turballe fait partie de CAP Atlantique.

Monsieur le Maire répond qu'il a dit qu'il allait avec Stéphanie PHAN THANH au Conseil Départemental pour la déviation Guérande/La Turballe. Cela fait plus de 25 ans que ça traîne. Il rappelle que son prédécesseur, élu pendant 25 ans et Vice-Président du Conseil Général, n'a jamais sorti des cartons ce dossier-là. Lorsque Monsieur le Maire a été élu l'année dernière, il a ressorti ce dossier et maintenant il en est rendu à une phase assez intéressante. Aujourd'hui, il y a de nouveaux élus au Conseil Départemental, une rencontre est organisée, le 27 octobre, avec Jean CHARRIER, Vice-Président en charge des mobilités, pour cette déviation. Et là, effectivement, la Commune de La Turballe aura besoin de CAP Atlantique. C'est pour cela qu'il va à cette rencontre avec Stéphanie PHAN THANH, au titre de Maire de Guérande et Vice-Présidente de la Commission Développement Economique et Touristique et avec Jean-Yves VALEMBOIS, Directeur Général des Services de la Mairie de La Turballe. Mais en ce qui concerne la zone de la Marjolaine Est, il confirme qu'il n'a pas nécessairement besoin de CAP Atlantique.

Philippe MAHEUX revient sur les propos de Monsieur le Maire concernant son prédécesseur. Il demande si Monsieur le Maire sait qui a lancé ce dossier-là. C'est Monsieur RABREAU, Maire de Guérande, qui a lancé cette déviation. Elle devait aller de Guérande à Piriac Sur Mer en direct. La Commune de La Turballe s'est battue pour qu'elle vienne à La Turballe. Il n'est pas d'accord pour dire que les anciens élus ne se sont pas battus pour la déviation et non rien fait, c'est faux.

Christian ROBIN intervient pour dire qu'ils ne se sont pas battus car la déviation était prévue au départ.

Philippe MAHEUX précise que la déviation devait s'arrêter à Clis et aller à Piriac Sur Mer. Maintenant cette déviation va à La Turballe. Il n'accepte pas les propos comme quoi ils n'ont rien fait.

Christian ROBIN répond que la déviation allait de Guérande à Piriac Sur Mer et il y avait un barreau qui devait desservir La Turballe. Il ne voit pas trop l'intérêt de faire une route qui va de Guérande à Piriac Sur Mer sans desservir La Turballe. Cela semble complètement absurde. Il y avait même un barreau qui devait descendre sur Clis.

Monsieur le Maire précise, qu'aujourd'hui, l'avis des conseillers municipaux a été donné au mois de décembre l'année dernière et tout le monde a voté. Le souhait de la municipalité est que la déviation se fasse. Le passé c'est le passé et aujourd'hui, il faut aller de l'avant. Avant, il y avait un élu du Conseil Départemental, qui était très professionnel concernant la déviation, maintenant il y a un nouvel élu et il faut le rencontrer. Il ajoute que c'est une compétence partagée avec CAP Atlantique.

Philippe MAHEUX est tout à fait d'accord pour développer le domaine économique et artisanal. Il espère que, sur cette zone-là, l'impact sur l'environnement sera étudié considérant le projet d'usine de retraitement de poissons.

Jean-Yves PIQUET précise les termes de Philippe MAHEUX en expliquant qu'il souhaiterait une étude d'impact.

Monsieur le Maire est d'accord.

## Commission Sports

---

Monsieur le Maire donne la parole à Emilie LATALLERIE.

Cette dernière explique que, lors de la dernière commission sport, un point a été fait sur la saison. Le sujet principal était surtout la mise en place d'une charte de vie associative. Il a été décidé de mettre en place cette charte qui relie les associations à la Commune et qui rappelle l'engagement et les droits de chaque partie. Le souhait est que cet outil soit clair et transparent et qu'il tente à développer un partenariat de confiance entre la Commune et les associations. La charte de vie est partie au courrier aujourd'hui. Il est demandé, à chaque association, qu'elles adhèrent à cette charte, en la signant, et qu'elles s'engagent à respecter leurs engagements. La Commune, de son côté, s'engage à les soutenir moralement, matériellement et financièrement. Lors de la commission cette charte a été adoptée, à l'unanimité, et des points ont été revus.

Isabelle BRIAND-DELAUCHE confirme que des points ont été revus. Elle demande si les associations ont été consultées après le travail en commission afin de vérifier que cela aille bien dans le bon sens.

Emilie LATALLERIE répond que les associations n'ont pas été directement recontactées, à part quelques-unes, oralement. Ce sujet a été abordé au dernier conseil des sports.

Joseph-Marie BERTON trouve regrettable qu'il n'y ait pas eu, dans le groupe de travail de constitution de cette charte, des membres d'associations. Selon lui, une charte se travaille avec ceux qui vont la signer et pas juste avec un groupe d'élus.

Emilie LATALLERIE répond que c'est une proposition de la part de la Mairie. Elle ajoute que c'est juste un rappel des engagements de chacun donc elle ne voit pas en quoi les associations seraient contre.

Joseph-Marie BERTON demande ce qui se passe si une association ne veut pas signer cette charte.

Emilie LATALLERIE répond qu'une rencontre serait alors organisée avec l'association afin de comprendre la raison de ce refus. C'est sûr qu'une réflexion pourrait être engagée pour supprimer la subvention. Elle ajoute qu'il n'y a aucune raison d'en arriver jusque-là puisque tous les points de la charte sont les mêmes qu'actuellement, donc il n'y a pas de surprise.

Jean-Yves PIQUET demande si l'OMS a été associé à cette démarche.

Emilie LATALLERIE répond positivement. Elle ajoute que l'OMS fait partie de la commission sport et Ginette LE BESCOND, Trésorière de l'OMS, était présente lors de la dernière commission.

Frédérique TEXIER précise que cette charte n'est pas que pour les associations sportives. Elle est valable pour toutes les associations turballaises.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a eu un échange entre les deux adjoints concernés et la conseillère municipale subdéléguée, concernant cette charte. C'est une charte de « bonne conduite », elle va dans le bon sens.

Joseph-Marie BERTON demande si cette charte passera en délibération ou si elle est déjà actée.

Emilie LATALLERIE répond qu'elle a été actée en commission sport.

Monsieur le Maire précise que ce n'est pas une obligation de prendre une délibération pour cette charte.

Emilie LATALLERIE propose de faire passer le contenu.

Joseph-Marie BERTON répond qu'il l'a déjà eu avec Isabelle BRIAND-DELAUCHE.

## Commission Culture

---

Monsieur le Maire donne la parole à Emmanuel ROY.

Ce dernier explique qu'il a été interrogé, en tant que responsable de la commission culture, sur l'extension de cette charte aux associations culturelles. Son réflexe a été de dire « qu'est ce qui se passe » avec deux hypothèses. Soit l'association signe la charte et ne respecte pas les conditions de la charte, soit l'association refuse, pour une raison ou pour une autre, de signer la charte. Donc, à cet égard, il a été convenu, dans la lettre d'accompagnement adressée à chacune des associations, d'indiquer que c'est un ensemble d'engagements réciproques. Si pour une raison ou pour une autre ces engagements ne sont pas respectés, c'est une raison suffisante pour remettre en cause la subvention après, évidemment, avoir étudié la situation. Il fallait réserver cette possibilité même si, et il l'espère, il n'y aura pas l'occasion de l'appliquer.

La commission culture s'est réunie le 16 septembre dernier, soit le lendemain du précédent Conseil Municipal. Différents sujets ont été abordés.

Le P'tit Turballais : c'est le numéro 11 qui a été édité. En pratiquement 15 jours, tous les numéros étaient épuisés.

Bulletin municipal : la commission a travaillé sur le projet du bulletin municipal qui sortira au mois de décembre.

Ecole Saint-Pierre : il a été évoqué la situation et l'avenir de l'école Saint-Pierre, qui faisait déjà partie des préoccupations depuis longtemps. Pour le moment, ils en sont à l'élaboration et la constitution d'une commission ad hoc, commission dite participative donc ouverte aux élus mais également à des personnes extérieures aux élus. Cela n'est pas si évident car beaucoup de personnes auxquelles il s'est adressé n'ont toujours pas répondu.

Joseph-Marie BERTON informe Emmanuel ROY qu'il lui a répondu et qu'il serait intéressé pour participer aux commissions.

Emmanuel ROY en avait bien pris note ainsi que pour Isabelle BRIAND-DELAUCHE. La suite de la démarche est d'essayer de constituer cette commission élargie ensuite elle sera proposée en Bureau Municipal et, en fonction de cela, sa constitution sera décidée et, du coup, officialisée. Il ajoute qu'il est ravi de l'implication des élus de l'opposition qui ont déjà beaucoup travaillé sur ce dossier. Un gros travail avait déjà été engagé sous l'ancienne municipalité avec pleins de perspectives et il les en félicite.

Post 150 ans : que pouvons-nous faire désormais pour garder ce dynamisme créé par les 150 ans ? Il ouvre une petite parenthèse en expliquant que, la veille au soir, il y a eu une réunion destinée à rassembler tous les participants, associations, commerçants, non-commerçants, etc... pour avoir un retour de leurs sentiments, positifs ou négatifs, sur les 150 ans. Il ajoute qu'un certain nombre d'observations a été enregistré. Dans l'ensemble, très largement, la satisfaction a été quasi-totale y compris des commerçants. Il ne faut pas en rester là, il faut aller plus loin, savoir ce que l'on peut faire, ce qu'on a envie de faire. Il pense que La Turballe a besoin d'avoir une image. Il faut qu'elle constitue cette image à travers une manifestation à caractère festif avec des frais raisonnables. A ce propos, il ouvre une seconde parenthèse. Afin d'ouvrir La Turballe et d'assurer un certain développement, il travaille sur l'idée de constituer un jumelage avec une ville d'Irlande, plus précisément un port d'Irlande. Il explique qu'il y est parti la semaine précédente et il a pu constater qu'il y avait d'excellentes perspectives et des gens demandeurs pour s'associer. Donc, il y a une grande possibilité de s'internationaliser avec des ouvertures au-delà de la simple localité puisqu'il s'agit de la ville de Dingle, sur la côte sud-ouest à côté du Fastnet. C'est une possibilité d'ouvrir une activité pérenne pour positionner La Turballe sur le plan culturel et festif.

Monsieur le Maire souhaite apporter quelques précisions. Tout d'abord, lors de la réunion qui a eu lieu la veille au soir, énormément de monde était présent. Les avis positifs et négatifs étaient très intéressants sur l'organisation, à la fois des 150 ans et de la saison touristique de cette année. Il a été noté une augmentation de 20 % de fréquentation pour le cinéma de La Turballe et une augmentation de 3 000 à plus de 10 000 passagers pour le petit train. L'extension du marché a été très bénéfique pour les commerces et les auteurs de la pétition l'ont même reconnu. Dans les points négatifs, il a été souligné le problème du plan de circulation. Il faut absolument que, lors des réunions de quartiers qui vont démarrer au mois de janvier, il y ait des propositions afin d'éviter les désagréments qu'il y a eu cette saison. Une remarque a été faite par le responsable de Terre de Sel, en ce qui concerne les budgets et le nombre de personnes présentes aux 150 ans.

Il a confirmé que la dépense de 93 000 € pour la fête des 150 ans était raisonnable pour 3 jours d'animations. Il a donné comme exemple comparatif le marché des terroirs qui est organisé 1 fois par an le samedi matin et qui coûte 20 000 €, pour une demi-journée. Il a ajouté que le nombre de visiteurs était bien au-delà de ce qui avait été annoncé par différents médias. On était plus près des 10 000 - 12 000 visiteurs sur les deux jours plutôt que des 5 000 visiteurs annoncés. Ensuite, concernant le jumelage, effectivement Emmanuel ROY a été missionné en Irlande, à ses frais, pour essayer de trouver une ville internationale afin de développer ce jumelage. Il a également missionné Emmanuel ROY, pour l'année prochaine, afin de trouver une ville en Galice qui pourrait être jumelée avec La Turballe. Le souhait de la Commune est de s'ouvrir à des villes qui lui ressemblent. L'Irlande et la Galice sont des ports de pêche, cependant cela ne veut pas dire que la ville de Bussang, dans les Vosges, va être rejetée.

Joseph-Marie BERTON trouve que les propos de Monsieur le Maire sont très positifs. Cependant, il n'a pas le même son de cloche de son côté, pas les mêmes échos mais il ne va pas en débattre maintenant. Il veut juste préciser que La Turballe va bien mais pas si bien que cela.

Monsieur le Maire répond que ça va mieux que cela n'a été et il fallait venir la veille à la réunion pour le voir.

Jean-Yves PIQUET répond qu'ils n'ont pas été conviés à cette réunion malheureusement.

Michel THYBOYEAU répond que, tout à l'heure, il aurait pu projeter la liste des bénévoles pour les 150 ans et Jean-Yves PIQUET aurait alors remarqué que tous les membres de l'opposition étaient absents.

Monsieur le Maire résume en disant que la réunion de la veille était très positive bien qu'il y ait quelques ajustements à faire. Il a posé clairement la question à savoir s'il fallait continuer ce genre d'animation à La Turballe et la réponse a été oui unanimement puisqu'en amont de la saison estivale, les commerçants et estivants ont trouvé que c'était quand même important de dynamiser la Commune. Il a été demandé aux artisans et commerçants de faire des propositions pour l'année prochaine, les mercredis de La Turballe vont être reconduits l'année prochaine et l'extension du marché va perdurer.

Joseph-Marie BERTON explique que cet été, du fait du contexte sociétal, les gens ne sont pas partis à l'étranger. Les villes côtières ont été privilégiées et La Turballe a su en profiter. Il y a eu du monde mais c'était aussi dans le contexte national car dans les Communes aux alentours, c'est le même ressenti. Ils ont trouvé qu'il y avait beaucoup plus de monde que les années précédentes.

Dominique GOËLO intervient pour dire que La Baule, cette année, était en perte de vitesse par contre La Turballe était en augmentation et il ne pense pas que tous les étrangers qui ne sont pas partis dans les pays arabes ou autres sont venus spécialement qu'à La Turballe. Tout le monde n'a pas progressé, tout le monde n'est pas en bonne santé, on a démontré un dynamisme cette année et tous les gens qui ont visité La Turballe ont clairement remarqué qu'il y avait un dynamisme nouveau. C'est justement pendant les périodes de faible activité qu'il est intéressant de faire connaître notre Commune. Il pense qu'on a tout intérêt de continuer ce genre de démonstration.

Monsieur le Maire répond qu'il faut qu'on ait une attitude positive mais c'est vrai que le contexte international a favorisé le tourisme français. Il rappelle que les commerçants et les artisans ont fait 20 % de chiffres d'affaires de plus que les autres années.

#### Décision modificative n°1 – Budget annexe Camping

Michel THYBOYEAU, Adjoint, expose le rapport suivant :

##### **1 – Présentation de la décision :**

En recettes d'investissement,

Il faut abonder le chapitre suivant :

- Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » pour un montant de 300 € ce qui correspond au dépôt et cautionnement reçu.

Le total des recettes d'investissement s'élève à 300 €.

En dépenses d'investissement,

Il faut également inscrire la dépense au chapitre 16 pour un montant de 300€ correspondant au remboursement de caution.

Ainsi le total des dépenses d'investissement s'équilibre à 300 €.

En conséquence la décision modificative s'équilibre :

- En investissement à 300 €

##### **2 – Avis de la commission des finances du 1<sup>er</sup> octobre 2015**

Favorable.

Joseph-Marie BERTON s'excuse de ne pas avoir été présent lors de la commission des finances du 1<sup>er</sup> octobre dernier. Il remarque qu'il n'y avait que trois personnes et pas de technicien.

Michel THYBOYEAU répond qu'une commission n'est pas obligatoire.

#### **DELIBERATION**

**VU** les articles L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire M14,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'intégrer une dépense et une recette au budget du Camping.

Sur présentation du rapport de Michel THYBOYEAU, Adjoint,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**ARTICLE 1 :** adopte la décision modificative n° 1 du budget annexe camping qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 300 € en investissement



Michel THYBOYEAU, Adjoint, expose le rapport suivant :

**1 – Présentation de la décision :**

**En recettes de fonctionnement**

Suite aux notifications reçues, il faut abonder les chapitres suivants :

- Le chapitre 013 « atténuation de charges » pour un montant de 1 500 €
- Le chapitre 73 « impôts et taxes » pour un montant de 58 707 €
- Le chapitre 74 « dotations et participations » pour un montant de 115 684.52 €

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 175 891.52 €.

**En dépenses de fonctionnement**

Suite à la demande du comptable, il faut inscrire des dépenses nouvelles au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » pour 3 464 €.

Le chapitre 66 « charges financières » est abondé de 1760 € concernant des frais bancaires sur l'emprunt de 2014.

Le chapitre 023 « virement à la section d'investissement » est augmenté de 170 667.52 €

Ainsi le total des dépenses de fonctionnement s'équilibre à 175 891.52 €

**En recettes d'investissement,**

On retrouve le chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement » pour un montant de 170 667.52 € ce qui permet de diminuer l'emprunt pour un montant de 170 667.52 € au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées ».

Le total des recettes d'investissement s'élève à 0 €.

Il n'y a pas de modification pour les dépenses d'investissement.

En conséquence, la décision modificative s'équilibre :

- En fonctionnement à 175 891.52 €
- En investissement à 0 €.

**2 – Avis de la commission des finances du 1<sup>er</sup> octobre 2015**

Favorable.

**DELIBERATION**

**VU** les articles L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire M14,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'ajuster le budget général, en dépenses et recettes,

Sur présentation du rapport de Michel THYBOYEAU, Adjoint,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**ARTICLE 1** : adopte la décision modificative n° 2 du budget général de la Commune, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 175 891.52 € en fonctionnement
- 0 € en investissement

**Modification de l'autorisation de programme du Groupe Scolaire**

---

Michel THYBOYEAU, Adjoint, expose le rapport suivant :

**1 – Présentation de la décision :**

En 2014, le conseil municipal avait créé une autorisation de programme et crédits de paiements concernant les travaux du groupe scolaire pour une durée de deux ans. La deuxième tranche de travaux n'ayant fait l'objet d'aucun commencement de travaux, il faut donc proroger d'un an l'autorisation de programme et modifier l'échéancier des crédits de paiements de la façon suivante :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016
AP201400 1	Extension, restructuration et mise aux normes du groupe scolaire Jules Verne	700 000 €	250 000€	50 000 €	400 000 €

## **2 – Impact budgétaire et financier**

Les crédits seront inscrits au 2313 Opération 9003 en 2016.

## **3 – Avis de la commission finances du 1<sup>er</sup> octobre 2015**

Favorable.

Joseph-Marie BERTON demande ce qui a été prévu ou ce qui a été fait avec les 50 000 € de 2015.

Michel THYBOYEAU répond qu'une étude a été faite.

Monsieur le Maire précise que c'était un pré-projet aux alentours de 700 000 €. La première tranche a été réalisée et la deuxième tranche était aux alentours de 400 000 €. La deuxième tranche a été revue à la baisse, en accord avec les services et les intéressés, et le montant des travaux sera d'environ 250 000 €. Il est d'accord pour l'extension et la mise aux normes du groupe scolaire Jules Verne mais sans excès et sans dépenses inutiles. Les 50 000 € ont servi pour faire un nouveau permis de construire, etc... Il ajoute que pour pouvoir bénéficier de la subvention, il faut reporter cette autorisation de programme en 2016 sachant que les travaux devraient démarrer en début d'année.

Joseph-Marie BERTON comprend qu'au lieu de 400 000 € pour l'année 2016 ce sera 200 000 €.

Monsieur le Maire répond positivement et ajoute qu'ils étaient obligés d'inscrire le budget initialement prévu sachant qu'il ne sera pas dépensé en totalité.

Michel THYBOYEAU précise qu'il faut que le total fasse 700 000 € comme à l'origine, par contre, ils n'ont pas le droit de dépasser les 400 000 €.

Philippe MAHEUX demande quand les travaux vont commencer en 2016.

Monsieur le Maire ne peut pas répondre précisément mais ce sera en début d'année. Il faut trouver un calendrier intelligent avec les écoles pour ne pas les perturber. Seront impactés des sanitaires, des bureaux, un hall, etc...

Christian ROBIN ajoute que ce qui est prévu c'est l'agrandissement du vestiaire des ATSEM et ensuite d'aménager des bureaux. On a essayé de rationaliser cela et de ne pas faire des dépenses somptuaires mais de voir a minima.

Monsieur le Maire intervient pour rappeler qu'en termes de norme ils n'ont pas le choix.

## **DELIBERATION**

**VU** la délibération de création de l'AP/CP du groupe scolaire du 1<sup>er</sup> juillet 2014,

**VU** l'instruction budgétaire M14,

**VU** l'avis de la commission des finances,

**CONSIDERANT** la nécessité de modifier et proroger l'autorisation de programme du groupe scolaire.

Sur le rapport présenté par Michel THYBOYEAU, Adjoint,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**ARTICLE 1** : approuve les modifications d'autorisation de programme pour le groupe scolaire et la répartition des crédits de paiements comme suit :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016
AP201400 1	Extension, restructuration et mise aux normes du groupe scolaire Jules Verne	700 000 €	250 000€	50 000 €	400 000 €

## **Admission en non-valeur et créances éteintes**

Michel THYBOYEAU, Adjoint, expose le rapport suivant :

### **1 – Présentation de la décision :**

Le comptable public informe la Commune que des créances sont irrécouvrables du fait de l'insolvabilité des redevables.

Une première demande présentée ci-après concerne l'admission en non-valeur de titres de recettes pour un montant global de 434 €.

Année	Titre	Montant	Objet
2011	228	434 €	TLE/ ATD bancaire : incapacité à payer

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Une deuxième liste concerne les créances éteintes suite à une procédure de mise en liquidation judiciaire pour un montant global de 3 028.03 €.

Année	Titre	Montant	Objet
2005	398	50.53 €	DROIT DE TERRASSES/ Liquidation judiciaire
2006	316	919.50 €	DROIT DE TERRASSES/ Liquidation judiciaire
2012	490	2 058.00 €	DROIT DE TERRASSES/ Liquidation judiciaire

La créance éteinte s'impose à la Ville et au Trésorier : plus aucune action de recouvrement n'est possible.

En conséquence, le Conseil Municipal doit statuer sur l'admission de ces deux listes de créances.

Suite à cette délibération, deux mandats seront émis respectivement à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » et à l'article 6542 « créances éteintes ».

## **2 – Impact budgétaire et financier**

Les crédits sont prévus à l'article 6541 et à l'article 6542.

## **3 – Avis de la Commission des finances du 01 octobre 2015**

Favorable.

### **DELIBERATION**

**VU** l'article R 1617-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire M14,

**VU** les demandes d'admission de créances irrécouvrables transmise par le comptable public en date du 10/08/2015 et du 04/09/2015,

**VU** l'avis de la Commission des finances du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Sur le rapport présenté par Michel THYBOYEAU, Adjoint,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

#### **ARTICLE 1 :**

- admet en non-valeur la créance d'un montant de 434 € (titre n° 2011-228)
- inscrit la dépense à l'article 6541 du budget général de la Commune,

#### **ARTICLE 2 :**

- admet les créances éteintes pour un montant global de 3 028.03 €
  - o titre 2005-398 pour un montant de 50,53 €
  - o titre 2006-316 pour un montant de 919,50 €
  - o titre 2012-490 pour un montant de 2.058,00 €
- inscrit la dépense à l'article 6542 du budget général de la Commune.

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

**Présentation de la décision :**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2014, le Conseil Municipal avait décidé de créer un poste en contrat d'avenir pour former un jeune sur les missions d'Agent de Surveillance de la Voie Publique. Le jeune recruté à l'époque a quitté le service et, devant la difficulté rencontrée pour trouver un candidat éligible au contrat d'avenir, il semble préférable d'ouvrir le poste à tous les contrats aidés existants aujourd'hui.

Jean-Yves PIQUET demande l'incidence financière entre ces deux contrats.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a aucune incidence financière.

Joseph-Marie BERTON répond qu'il y a une incidence.

Monsieur le Maire dit que l'incidence est mesurée.

Joseph-Marie BERTON explique qu'entre un CUI-CAE et un contrat d'avenir il y a une différence. Il demande si le CUI-CAE est à 22 heures.

Monsieur le Maire répond que la Commune bénéficie d'une aide financière à hauteur de 80 % pour un contrat à 22 heures mais il peut embaucher à 35 heures. La différence est à la charge de la Commune.

Joseph-Marie BERTON demande si le contrat d'avenir est à 35 heures.

Monsieur le Maire répond que cela dépend du candidat et de l'âge, ce n'est pas systématique.

Joseph-Marie BERTON demande si la personne a été recrutée et si c'est une régularisation.

Monsieur le Maire répond négativement, c'est pour cela qu'il ouvre le poste en contrat aidé puisqu'on ne trouvait pas de candidats en contrat d'avenir.

Jean-Yves PIQUET demande si cette personne aura les mêmes missions que le poste en contrat d'avenir.

Monsieur le Maire précise que ce sont les mêmes missions avec peut-être, en plus, la mission de placier.

Jean-Yves PIQUET demande si cela est passé en Comité Technique.

Monsieur le Maire le confirme.

**DELIBERATION**

**VU** la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2014 concernant l'ouverture d'un recrutement en emploi d'avenir,  
**CONSIDERANT** la difficulté de trouver un candidat répondant aux critères de ce contrat,  
**VU** l'existence d'autres contrats aidés comme notamment le contrat d'accompagnement vers l'emploi (CAE) auxquels peut prétendre un nombre plus important de candidats,

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**ARTICLE 1** : approuve la modification de la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2014 en ouvrant la possibilité de recruter pour le poste d'ASVP, des candidats éligibles aux différents contrats aidés existants.

**Acquisition parcelle AL 21 succession Geneviève de GELOES d'ELSLOO**

---

Christian ROBIN, Adjoint, expose le rapport suivant :

**Présentation de la décision :**

Dans le cadre du règlement de la succession de Mademoiselle Geneviève de GELOES D'ELSLOO, la commune a été sollicitée pour savoir si elle souhaitait se porter acquéreur de la parcelle cadastrée AL 21, d'une surface de 505 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle est intégrée à deux voies : l'allée des Goélands et l'impasse des Pétrels.

Il conviendra à terme de régulariser notamment le statut de l'allée des Goélands qui est composée de plusieurs parcelles privées alors même qu'elle est entretenue par la commune.

Ainsi, la proposition d'acquisition de la parcelle AL 21 permet d'entamer cette régularisation.

Il est proposé que cette acquisition se fasse pour un montant de 1 € par la collectivité.

### DELIBERATION

Philippe RONSSIN annonce qu'en raison de son lien familial avec Mademoiselle Geneviève de GELOES d' ELSLOO, il ne prendra pas part au vote.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** la nécessité pour la commune de La Turballe d'acquérir la parcelle AL 21 constituant pour partie une voirie privée (l'allée des Goélands), entretenue par la commune et ce afin de procéder à terme, à sa réintégration dans le domaine public.

Sur le rapport présenté par Christian ROBIN, Adjoint,

Après délibération, par 25 voix pour, le Conseil Municipal :

**ARTICLE 1 :** autorise Monsieur le Maire à se porter acquéreur, de la parcelle AL 21, pour un montant de 1 €, au nom de la commune, et signer les actes afférents à cette acquisition.

**ARTICLE 2 :** désigne Maître Christian MENARD, notaire à CRAON, pour la rédaction des actes de vente.

#### Dénomination de giratoires

---

Christian ROBIN, Adjoint, expose le rapport suivant :

#### **1 – Présentation de la décision :**

La Commune de LA TURBALLE compte 10 giratoires.

Depuis des décennies, ces giratoires sont identifiés par un nom en rapport au lieu où ils se trouvent mais sans officiellement avoir été dénommés.

Pour information, plusieurs communes aux alentours ont dénommé leurs propres giratoires.

Afin de faciliter le repérage GPS sur notre commune, nous soumettons aux élus l'idée de nommer l'ensemble des 10 giratoires de la commune, à savoir :

1. Giratoire de la Marjolaine
2. Giratoire de la République
3. Giratoire du Penker
4. Giratoire du Calvaire
5. Giratoire de la Hune
6. Giratoire de la Grande Douve
7. Giratoire de la Frégate
8. Giratoire de l'Europe
9. Giratoire de l'Etoile
10. Giratoire des 4 routes.

#### **2 – Impact budgétaire et financier**

NC

#### **3 – Avis de la commission urbanisme du 27 Juillet 2015**

Avis favorable.

### DELIBERATION

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** qu'il convient de dénommer les 10 giratoires de La Turballe.

Sur le rapport présenté par Christian ROBIN, Adjoint,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**ARTICLE 1** : dénomme les 10 giratoires suivants les noms ci-dessous :

1. Giratoire de la Marjolaine
2. Giratoire de la République
3. Giratoire du Penker
4. Giratoire du Calvaire
5. Giratoire de la Hune
6. Giratoire de la Grande Douve
7. Giratoire de la Frégate
8. Giratoire de l'Europe
9. Giratoire de l'Etoile
10. Giratoire des 4 routes.

Dénomination de voie : Impasse de l'Evasion

---

Christian ROBIN, Adjoint, expose le rapport suivant :

**1 – Présentation de la décision :**

L'avenue du Primauguet est composée de plusieurs habitations et en fond d'avenue, il existe une copropriété appelée « Résidence l'Evasion ».

Celle-ci porte la même adresse et le même numéro qu'une propriété située en amont d'où les difficultés et les confusions rencontrées par les copropriétaires de l'Evasion.

C'est pourquoi, nous suggérons que l'impasse qui dessert la copropriété soit nommée « **Impasse de l'Evasion** ».

**2 – Impact budgétaire et financier**

NC

**3 – Avis de la commission urbanisme du 27 Juillet 2015**

Avis favorable.

**DELIBERATION**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** qu'il convient de dénommer l'impasse qui dessert la copropriété l'Evasion « **Impasse de l'Evasion** ».

Sur le rapport présenté par Christian ROBIN, Adjoint,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**ARTICLE 1** : dénomme cette voie « Impasse de l'Evasion ».

Dénomination de voie : Impasse des Salants

---

Christian ROBIN, Adjoint, expose le rapport suivant :

**1 – Présentation de la décision :**

Dans le cadre du référentiel adresse mis en place en collaboration avec CAP Atlantique et lors de la mise à jour des numéros de rues sur site, nous avons pu constater des manquements dans l'attribution de certains noms de rues.

C'est pourquoi, nous proposons au Conseil Municipal de soumettre à leur avis le point suivant :

Sur le boulevard Bellanger, il existe un numéro 75 Bis qui correspond à l'ensemble d'une copropriété d'une vingtaine de maisons alors que toutes sont numérotées de 1 à 20.

Nous proposons de dénommer cette voie « Impasse des Salants » et de réattribuer un numérotage spécifique qui tient compte de celui existant sur site.

**2 – Impact budgétaire et financier**

NC

**3 – Avis de la commission urbanisme du 27 Juillet 2015**

Avis favorable.

## DELIBERATION

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**CONSIDERANT** qu'il convient de dénommer l'ensemble de la copropriété de 20 maisons située au 75 bis boulevard Bellanger,

Sur le rapport présenté par Christian ROBIN, Adjoint,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**ARTICLE 1** : dénomme cette voie « Impasse des Salants ».

### Informations du Maire

---

- Monsieur donne lecture de ses décisions prises dans le cadre de sa délégation.

### CONTRATS

04/09/2015	Devis bébé gym	Philippe BABIN	17/10/2015	141,70 €
------------	----------------	----------------	------------	----------

Isabelle BRIAND-DELAUCHE informe Monsieur le Maire qu'elle a été interpellée à plusieurs reprises concernant le local qui a été préempté où il avait été question de mettre l'Office de Tourisme. Elle demande où se trouve l'arrêté qui met fin à ce droit de préemption puisque le local a été remis en vente.

Avant de répondre à Isabelle BRIAND-DELAUCHE, Monsieur le Maire souhaite informer le Conseil Municipal que l'enfouissement des réseaux va commencer, pour la rue Colbert, début novembre. Lorsque ces enfouissements seront terminés, ce sera au tour du bout de la rue de Lattre de Tassigny. Il explique qu'il a demandé aux services de chiffrer la création de trottoirs et la réfection du tapis par le Conseil Départemental.

Prochainement, une commission concernant la rue du Maréchal Leclerc sera faite. Le cabinet a été retenu pour l'amélioration de cette rue. Cela partira du PMU pour aller jusqu'à la boulangerie Delestre et ce sera une rue semi-piétonne. Il y a eu un avant-projet et le but de cette commission sera d'avancer sur cette amélioration de rue qui en a bien besoin. L'association des commerçants y participera ainsi que quelques riverains. La décision qui sera prise, ensemble, est de savoir si les travaux démarreront avant l'été ou après l'été.

Monsieur le Maire revient sur la préemption Trimaud. Il rappelle le contexte de cette préemption. Ce bâtiment était en vente depuis un certain nombre d'années et après les élections municipales, Monsieur le Maire avait dans l'optique de déplacer l'Office de Tourisme afin d'apporter un peu plus de plus-value au tourisme et aux commerçants. Il avait repéré ce bâtiment qui était à l'abandon depuis des années et il y a eu une opportunité d'acheter ce bâtiment sans préempter. Une proposition d'achat a été faite au notaire mais, entre-temps, il y a eu une proposition d'un particulier qui voulait acheter ce bâtiment pour pouvoir y mettre le Crédit Maritime. Monsieur le Maire n'étant pas au courant, il est allé chez le notaire afin de faire les démarches administratives mais le notaire l'a appelé pour lui dire qu'il avait un compromis signé d'un particulier pour y mettre une banque. Du coup, la décision de préempter ce bâtiment a été prise. Suite à cela, l'investisseur a demandé un rendez-vous avec Monsieur le Maire et le Directeur du Crédit Maritime. Lors de ce rendez-vous, ils lui ont expliqué leur projet qui était vraiment important pour la banque puisque le Crédit Maritime, s'il ne changeait pas de lieu, était obligé de fermer, n'étant pas aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et n'ayant pas de distributeur automatique. Suite à cela, Monsieur le Maire en a parlé en Bureau Municipal afin d'en discuter et de prendre une décision. Il s'est remis en question sur la préemption qui était importante pour lui mais pas primordiale. C'est pour cela qu'il a fait marche arrière sur cette dernière. Le droit de préemption a été levé pour cet investisseur et notamment pour le Crédit Maritime. Ce qu'il trouve inadmissible, ce sont les commentaires qui sont parus par une certaine association. Il revient sur les commentaires qu'il y avait eu concernant la dalle de l'ancienne école de voile, où il y allait avoir une restauration. Cela a fait les commentaires d'un certain nombre de médias et, en plus, en disant que c'était pour privilégier un ami. Il s'adresse aux élus en leur disant qu'ils ont tous pu constater, cet été, que sur cette fameuse dalle il y avait un poste de secours et pas de restauration. Il confirme que l'année prochaine, il n'y aura pas non plus de restauration sur cette dalle. Ensuite, il revient sur la vente du magasin de Madame KERROUAULT où là aussi, il y avait eu des chiffres absolument phénoménaux dénoncés par la même association, ce qui était totalement faux. Enfin, concernant la préemption Trimaud, il a reçu un courrier récemment qui a été relaté par une certaine presse en disant qu'il y avait des coûts pharamineux de travaux. Effectivement, cela faisait un an que Monsieur le Maire était sur ce local, il s'était même posé la question de savoir ce qui allait être fait à l'étage, des logements sociaux, du locatif ou même le revendre. Des études ont été faites avec des

bailleurs sociaux et ils n'ont jamais eu vraiment de chiffres. Donc les 500 000 € annoncés par l'association n'engageaient qu'eux, une fois de plus, mais c'est complètement fantaisiste et inutile. Lorsqu'il a reçu l'investisseur avec le Crédit Maritime, il a fait le choix de revenir sur sa décision. La préemption a été levée pour permettre au Crédit Maritime de s'installer dans ce local. Le Crédit Maritime est la banque des pêcheurs et c'est important pour la Commune de garder cette banque.

Jean-Yves PIQUET revient sur le magasin de Madame KERROUULT. Monsieur le Maire avait dit qu'il mettait fin à tout mandat concernant l'agence et il ne comprend pas pourquoi elle a payé 3 500 € de frais d'agence alors que c'était la Mairie qui avait signé le mandat.

Monsieur le Maire n'était pas au courant de cette information, il remercie Jean-Yves PIQUET de lui en avoir fait part. Il va se renseigner et lui donnera réponse plus tard.

Joseph-Marie BERTON revient sur l'agenda d'accessibilité. Il y avait une date normalement qui était prévue pour le 27 septembre afin de remettre le document. Il demande où cela en est.

Monsieur le Maire répond qu'il a négocié auprès du Préfet pour pouvoir présenter cela au mois de novembre. Mais il n'y a pas de problème, ce sera fait. Il ajoute que, pour la rue du Maréchal Leclerc, il y a eu un relevé géomètre qui a été réalisé et, avec l'aménagement de la rue, tous les commerces seront accessibles.

- Elections : Monsieur le Maire rappelle que les élections régionales auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre prochain. Il relance les élus quant à leurs disponibilités pour la tenue des bureaux de vote.

- Semaine bleue : Monsieur le Maire donne la parole à Martine ELAIN. Cette dernière rappelle que la semaine bleue se déroule du 12 au 19 octobre. Sur proposition d'Alain LOGODIN, qui voulait travailler avec les enfants sur le sarrasin, il a été décidé de faire rencontrer les enfants et des personnes âgées en déjeunant ensemble. Depuis lundi, 8 personnes âgées déjeunent au restaurant scolaire avec les enfants. Ces personnes ont été invitées et le choix s'est porté sur des personnes responsables d'associations, UNC, Bien-être des Aînés, Club Loisirs et Convivialité, Secours Populaire, l'Amicale Laïque, enfin, tous ceux qui œuvrent sur la Commune pour leurs concitoyens. Donc, à raison de 4 personnes par associations, ils viennent déjeuner avec les enfants. Elle ajoute que les adultes mangent à la table des enfants. Jeudi midi, une personne de 97 ans viendra manger avec ces arrières petits-enfants. Ce n'est pas la personne la plus âgée de La Turballe puisque qu'une dame vient d'avoir 105 ans. Elle veut bien se déplacer mais elle n'est pas en mesure de déjeuner avec les enfants car elle a une alimentation particulière et ce serait trop long pour elle et trop fatiguant. Les personnes qui ont participé sont ravies et les enfants aussi. C'était une façon de faire un regroupement générationnel.

Joseph-Marie BERTON confirme que l'intergénérationnel marche très bien et il faut le développer de plus en plus.

Martine ELAIN pense que ce n'est qu'un début et il faudrait peut-être essayer de travailler plus avec les associations et les enfants des écoles.

Monsieur le Maire demande si tout le monde a reçu, pour le mardi 20 octobre, l'invitation pour Dornabas puisque la dernière fois il y avait eu un raté dans l'envoi des invitations.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres remarques la séance est levée à 22h20.

Le prochain Conseil Municipal se réunira le 24 novembre 2015.

Secrétaire de Séance  
Bernard PEYRIGUER-DARDING